

Compte-rendu du Conseil d'école du 06 novembre 2014

Présents :

Directeur : M.HOUDOIN Jacques

Enseignants : Mme JAFFRÈS Muriel, Mme YAMAGUCHI Séverine, Mme AKAHORI Michelle, Mme NADON Julie, Mme PINAROLI Muriel, Mme BOURBON Marie, Mme MARCEL-HUET Corinne, Mme TOMALA Ayumi, (à partir de 17h00 pour raison professionnelle).

Représentants des parents LFT-FAPEE: M.BRANCOURT-ITO Vincent, Mme LECHANOINE Stéphanie, M.LORCHAT Jean, Mme INO Muriel, Mme PIERRE Isabelle, M. GUILLEMOLES Jean-François, M.ARENALES Oscar.

Mme GARDIES, M. ROSS Agustin et Mme GRANGIÉ Cécile sont excusés.

Mme MARCEL-HUET, représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et M. BRANCOURT, représentant des parents, secrétaire adjoint.

Début du conseil d'école : 16h00

Le procès verbal du conseil d'école du 27 mai 2014 est adopté à l'unanimité

Attributions du conseil d'école : rôle et fonctionnement

Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école. Sont membres de droit :

- siégeant avec droit de vote

- le directeur d'école
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement,
- un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école
- 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement

- siégeant avec voix consultative

- le chef d'établissement
- le directeur administratif et financier
- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence

Des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister avec voix consultative au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile selon l'ordre du jour.

D'un commun accord avec les représentants des parents d'élèves, il a été décidé de conserver le ratio un représentant par niveau (parent comme enseignant) comme dans la circulaire de 2010, soit 8 enseignants et 8 représentants de parents d'élèves pour cette année. En effet, il était extrêmement difficile pour les parents de réunir 15 parents d'élèves.

Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

Rôle

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- Les structures pédagogiques ;
- L'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- Les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- Les projets et l'organisation des classes de découverte ;

- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Bilan de la rentrée scolaire

Personnels

M. le directeur présente les nouveaux personnels à cette rentrée 2014 :

- Madame Gayer (MSC)
- Madame Gür (CPB – CE1B)
- Monsieur Ross (CPB – CE1B)
- Madame Chaillou (CPD)
- Monsieur Gerville (CE1D)
- Madame Nadon (mi-temps MSB et décharges de coordination)
- Madame Huo (ESL)

Madame Moraud qui avait été recrutée à la rentrée a démissionné fin septembre et nous avons dû recruter dans l'urgence, Madame Clémence Martin (PSA) qui a pris ses fonctions, le 06 octobre.

Madame Jaffrès a par ailleurs une décharge (une après-midi) pour coordonner l'enseignement du JLE et madame Saignat pour coordonner les projets (une matinée).

Une infirmière a été recrutée à mi-temps à la rentrée Madame KOSONO Makiko. Elle est passée à temps complet à la rentrée des vacances de Novembre, suite à la fin de mission anticipée de madame HERMOSO. Une offre d'emploi a été lancée pour un poste à mi-temps, à compter du 1^{er} décembre.

Suggestions et questions des associations de parents d'élèves :

Il serait souhaitable de recruter une personne francophone pour ce poste d'infirmière à mi-temps. Le directeur répond que c'est en effet envisagé

Un poste de psychologue scolaire peut-il être envisagé ?

Monsieur le directeur répond que la demande n'est pas suffisante pour justifier la création d'un tel poste.

Effectifs

Niveau	Nombre de Classes	Prévisions au 27/05/2014	Rentrée 2014	
		Effectif	Effectif	Moyenne par classe
PS	2	42	42	21
MS	3	70	77	25,5
GS	3	82	88	29
CP	4	87	96	24
CE1	3,5	88	91	26
CE2	3	74	77	25,5
CM1	3	80	78	26
CM2	2,5	64	63	25
Total	24	587	612	25,5

Nous avons porté cette année une attention particulière à certains niveaux PS et CP. Nous avons augmenté légèrement notre moyenne globale par rapport à la rentrée dernière (24) en restant sur des seuils tout à fait satisfaisants. Nous constatons que le point d'entrée et de forte pression est la grande section et cette année dès la rentrée.

Question des associations de parents d'élèves :

La création d'une 4^{ème} classe de GS était-elle possible ?

Monsieur Houdoin souligne que la création d'une nouvelle classe supposait une salle supplémentaire. Il rappelle qu'à la rentrée 2015, 2 classes ont été ouvertes à l'école primaire dont une en maternelle.

Classe relais

Sur nos 17 élèves inscrits à la classe relais – un record -- 12 ont poursuivi leur scolarité au LFIT. L'objectif initial de la classe relais était de faciliter l'intégration de familles japonophones dans notre système en « testant » durant 3 mois notre dispositif. Il apparaît que le dispositif devient aussi intéressant pour les familles franco-japonaises qui devancent l'inscription du CP de quelques mois en scolarisant leur enfant en fin de grande section pour un coût

moindre qu'un trimestre et sans frais de première inscription. Leur passage en classe relais n'est donc pas justifié sur le plan pédagogique

4 élèves japonais sur 9 ont poursuivi leur scolarité (dont 2 issus de famille anglophone). Il apparaît donc que l'objectif initial est difficile à atteindre. De plus, les effectifs de GS et CP cette année scolaire nous conduiront à cibler plutôt le cycle 3. Les enseignants soulignent par ailleurs que l'ouverture de la classe relais en avril prive les enfants qui bénéficiaient jusqu'ici des cours de FLScO (français langue de scolarisation de Mme Bourbon) des interventions de cette dernière.

Madame Bourbon précise qu'en effet, à la prochaine rentrée 2015-2016, il n'y aura pas d'admission pour les GS et les CP en classe relais.

Un représentant des parents d'élèves demande si la direction a pu constater une évolution particulière du nombre d'enfants non-francophones accueillis. Le directeur répond que ce n'est pas le cas depuis son arrivée, il y a deux ans.

Nouveautés

Réunions de rentrée

Les réunions de rentrée se sont déroulées sur le modèle de l'an dernier. Nous avons pu regrouper les réunions avant que le périscolaire ne commence. La gestion de la garderie est un gros travail car, chaque soir nous avons gardé plus d'une centaine d'enfants.

Commandes de rentrée

Comme indiqué l'an dernier, nous passons désormais par DHL pour les commandes de France des manuels et fournitures. Tout a donc été livré le 30 juin dernier.

Parents relais de classe

Suite aux remarques de l'an dernier, la présentation du rôle de parents relais a été faite aux réunions de rentrée. Cela semble avoir bien fonctionné dans le cas de la classe de PSA où une maman francophone et une maman japonophone ont servi d'interface lors du remplacement de l'enseignante.

Dispositif bilingue en CM

Comme discuté en commission bilingue, les élèves des classes bilingues en CM1 et CM2 sont répartis en section et non plus en filière. Les objectifs d'un tel dispositif sont :

- Répondre aux recommandations officielles (circulaire langues AEFÉ)
- Préparer les élèves au collège
- Constituer des classes équilibrées
- Brasser les cohortes
- Gagner en souplesse pour entrer/sortir des parcours bilingues

Cela a nécessité l'embauche d'un enseignant supplémentaire et un travail de concertation important de la part des enseignants pour construire les emplois du temps et harmoniser les progressions et rôles respectifs.

Coordination JLE

Les principaux objectifs seront pour cette année :

- organiser un meilleur accueil des nouveaux élèves non-japonophones.
- donner une nouvelle place au japonais en classe de MS
- renforcer l'utilisation des nouvelles technologies
- multiplier les situations de communications réelles en japonais
- développer les projets culturels avec les classes.
- adapter les supports aux nouvelles programmations de 2012.

Madame Jaffrès, enseignante coordinatrice du JLE signale des améliorations en CM1 et en CM2. Les emplois du temps sont postés sur les Blogs (Iconito) ainsi que des jeux de compréhension orale en japonais. Ces exercices sont enregistrés par les élèves en JLM pour les élèves de JLE. Pour l'écriture des Hiragana, les JLM travaillent avec les JLE. Ce partenariat est une bonne expérience pédagogique. C'est la prochaine Commission des Langues qui étudiera les nouvelles dispositions du bilinguisme, en cycle 3.

Présentation des projets de classe découverte

La circulaire de 2005 rappelle l'importance de ces projets : « Les études menées sur les sorties scolaires avec nuitées ont fait apparaître la nécessité de redonner à ces sorties une impulsion à la mesure des bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative et pédagogique unique. La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences. Les apports qui sont attendus d'une sortie scolaire varient nécessairement en fonction de la durée du séjour. »

Dates	Nombre de jours	Classes concernées	Participation envisagée	
Destination : Hakone - Ashigara Fureai No Mura				
avril 2015	4 jours	CE1	93	20.000 ¥
Destination : Hokkaido - Sapporo				
Du 05 au 10 avril 2015	5 jours	CM2A – CM1 A	56	50.000 ¥

La Caisse de solidarité participe de deux manières au financement des classes de découverte : d'une part de façon globale pour diminuer le coût pour toutes les familles, d'autre part individuellement sur sollicitation des familles.

Le projet Rugby Asie U11, à Shanghai sera reconduit. Le groupe de 12 élèves sera mixte. L'année dernière, et pour la deuxième année consécutive, l'entreprise Vuitton a versé 5 000 euros. Nous sommes à la recherche cette année d'un nouveau mécène.

Questions diverses

Questions FLT-*fapée* pour le conseil d'école du 06 novembre 2014

1. Mission coordination JLE

La direction pourrait-il présenter la mission pédagogique mise en place à la rentrée 2014 pour l'amélioration de l'enseignement du JLE (japonais langue étrangère) et les diverses mesures concrètes qui l'accompagnent ?

Question traitée dans l'ordre du jour

2. Externe en maternelle

Les enfants de maternelle dont les familles habitent à une distance raisonnable du lycée pourraient-ils avoir le choix entre le statut de demi-pensionnaire et celui d'externe ?

Nous prenons bonne note de cette demande. Il est vrai que le paysage scolaire a changé et que la question est pertinente et mérite d'être examinée bien que cette possibilité n'ait jamais existée au LFJT par le passé.

3. Élections de délégués

Les élections des délégués d'élèves semblent souvent donner lieu à des pratiques qui ne sont pas les meilleures initiations à la vie démocratique : distribution de bonbons, etc. de la part des candidats... Les enseignants ne pourraient-ils insister davantage sur ce que signifie ou ne signifie pas « faire campagne » ?

Les élections de délégués sont effet un vrai apprentissage de la vie citoyenne et l'occasion d'aborder ces questions en fonction de l'âge des élèves. Les enseignants ne sont cependant pas toujours au fait des « tractations » pour se faire élire et ils ne manqueront pas de faire un rappel. Le directeur rappelle aussi le rôle des parents pour accompagner leur enfant dans des pratiques saines.

4. Mixité

Dans certaines classes (CM1, notamment), l'intégration des nouveaux élèves non-francophones ou très peu francophones conduit l'enseignant à devoir réexpliquer en anglais ou demander à un autre élève de traduire en japonais. Plusieurs parents s'élèves s'inquiètent des conséquences pour l'avenir de l'enfant

en question et sur le reste de la classe, et aimeraient comprendre s'il y a un processus pour évaluer si ces élèves pourront atteindre un niveau suffisant pour réussir ?

Notre rôle ne se tient pas à accueillir seulement des enfants francophones. Régulièrement, nous intégrons des enfants peu ou pas francophones. Les conditions d'intégration relèvent de tests, d'entretien avec la famille, de pertinence du projet, d'accompagnement par l'école et de contractualisation avec la famille.

5. Bilingues en CM

La direction envisage-t-elle une réunion avec les parents des enfants de section bilingue pour faire un retour sur le changement d'organisation au niveau CM2 ? La nouvelle organisation semble avoir accru la charge de travail pour le programme en français pour ces enfants.

Il n'est pas prévu de recueillir l'avis des parents dans leur ensemble dans la mesure où ce dispositif émane d'une validation de la commission langue puis des conseils d'école et d'établissement et enfin des services pédagogiques de l'AEFE. Les enseignants sont à l'écoute des parents lors des rencontres individuelles et ajustent sans cesse le dispositif. Le directeur rappelle que quelques enfants de la section bilingue peuvent être en difficulté en français mais cela ne relève pas de la structure. Le conseil des maîtres avait conseillé à un certain nombre de famille la sortie du bilingue afin de renforcer le français. Toutes n'ont pas suivi les conseils de l'école.

Fin du conseil à 18h20